

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de Patrimoine AgroParisTech - Grignon 2000 du 11 novembre 2023

L'association Grignon 2000 a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le samedi 11 novembre 2023 sous la présidence conjointe de Georges d'Andlau et d'Hervé Lecesne, dans la salle Jean-Claude Tirel à Thiverval-Grignon et en ligne.

**Paul Girard**, secrétaire de l'association

- ouvre la séance, à 11 heures en saluant les présents,
- constate que les présents sont 42 dont 8 en ligne à distance et que 76 adhérents ont envoyé un pouvoir.

**Georges d'Andlau**, co-président de l'association, présente le rapport moral (voir document joint) et conclut son intervention sur deux événements récents : la rencontre avec la Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture qui nous a permis de présenter les dernières évolutions du projet Grignon Campus et tout récemment le lancement conjoint par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale des finances (IGF) d'une mission sur l'avenir du site de Grignon.

Il passe la parole à **Mathieu Baron**, délégué général, pour dire ce que nous en savons.

La lettre de mission signée par les directeurs de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et du Ministre Délégué Chargé des Comptes Publics nous a été communiquée. Les trois axes possibles à explorer sont les suivants :

- l'identification des possibilités de réemploi du site au profit d'activités de service public de l'État et selon quelles conditions (ex : locaux pour le Service national universel (SNU), etc.) ;
- une valorisation du bien dans le cadre de politiques publiques (logement social ou intermédiaire, établissement de santé, résidences pour personnes âgées, etc.) ;
- l'engagement d'une nouvelle procédure de cession ou la mise en place d'un bail emphytéotique autour d'un nouveau projet

Grignon 2000 est invité à venir présenter le projet Grignon Campus fin novembre.

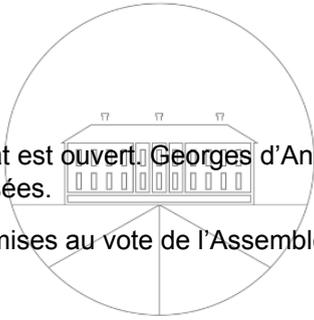
Mathieu Baron attire l'attention sur le fait que notre association est consultée dès le début du processus et non simplement entendu en fin.

**Paul Girard** a présenté au nom du trésorier **Pierre Gaillon** le rapport financier (voir document joint).

Il en ressort que la masse salariale (salaires et charges) a représenté 91 % des dépenses et que, du côté recettes, les cotisations et dons n'ont couverts que 61 % des dépenses. Heureusement la SAS Grignon 2026, dont le grand actionnaire est Hervé Lecesne, nous a consenti un prêt de 60 000 Euros qui a permis d'honorer les dépenses engagées.

Mathieu Baron suggère que l'Assemblée Générale remercie les nombreux adhérents et donateurs qui par leurs apports permettent d'avancer vers le succès de notre projet et plus particulièrement nos trois « mécènes » Hervé Lecesne, Nicole Bochet et Léonce Vilbert. Le rôle important d'Hervé Lecesne, plaidoyer et engagement financier depuis 5 ans, est souligné. L'assemblée générale exprime ses remerciements par des applaudissements nourris.

**Hervé Lecesne**, co-président de l'association, est ensuite intervenu sur le financement des différents volets du projet Grignon Campus et l'actionnariat à mettre en place. Le *business plan* nécessite pour être mis en œuvre de réunir 21 millions d'Euros en fonds propres dont 12 millions devront venir d'investisseurs privés, Agros et Amis de Grignon et autres partenaires.



Après ces différents exposés, le débat est ouvert. Georges d'Andlau, Hervé Lecesne et Mathieu Baron ont répondu aux questions posées.

Ensuite, trois résolutions ont été soumises au vote de l'Assemblée générale

- **Résolution n°1 :**

*L'Assemblée générale approuve le rapport moral qui lui a été présenté et donne le quitus moral.*

Résultat du vote : Abstention 0 | Contre 0 | La résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Résolution n°2 :**

*L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 et donne le quitus financier.*

Résultat du vote : Abstention 0 | Contre 0 | La résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Résolution n°3 :**

*L'Assemblée générale fixe le barème de cotisation pour l'année 2024 :*

*o 10 € pour les étudiants des écoles agronomiques et assimilées ;*

*o 30 € cotisation de base ;*

*o 100 € cotisation de soutien.*

Résultat du vote : Abstention 0 | Contre 0 | La résolution est adoptée à l'unanimité.

Nous remercions Nadine Gohard, maire de Thiverval-Grignon pour son soutien indéfectible et la mise à notre disposition d'une salle municipale pour notre réunion. Nous remercions la Société Hippique de Grignon (SHG) qui, comme chaque année, assure la logistique de la journée. Enfin nous vous remercions tous pour votre participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

**Le Secrétaire : Paul Girard**